

QUE entre conjonction et pronom clitique en français

Claude Muller
(Université de Bordeaux & CNRS, UMR 5263)

1. Introduction

Les morphèmes *que* font partie des formes *QU-* qui constituent un paradigme d'origine indo-européenne de conjonctions, pronoms, pro-déterminants, pro-adverbes à signification originellement indéfinie, utilisés dans les interrogatives, les relatives, les conjonctives argumentales ou circonstancielles. Plusieurs formes pronominales latines, *quia*, *quod*, *quid*, *quem*, se sont confondues en une forme unique du fait de la cliticisation, qui a aboli les finales et confondu les différentes réalisations vocaliques du latin en une voyelle centrale neutre, sans que disparaisse la dualité d'origine entre des emplois de conjonctions et des emplois de pronoms. L'ensemble des mots *que* s'aligne ainsi sur les « formes faibles », clitiques pronominaux comme *me*, *le*, la négation préverbale *ne*. A des degrés divers, les différents *que* ont ainsi des propriétés de clitiques qui les distinguent d'autres formes du paradigme *QU-*. Leur identification repose essentiellement sur leurs propriétés fonctionnelles et les paradigmes dans lesquels ces mots peuvent entrer. Sous l'apparente unité de la forme *que* figurent différentes catégories, sémantiquement et fonctionnellement distinctes, ayant seulement en commun d'occuper la position initiale de la proposition dans le paradigme des "complémenteurs" caractéristique des formes *QU-*. Cet article se fixe donc pour but de différencier ces catégories homonymes.

2. La conjonction *que*

Les sources sont latines : la conjonction causale *quia*, mais aussi les emplois complétifs de *quod*. La conjonction *que* apparaît dès les premiers textes comme introducteur de verbe conjugué dans les subordonnées. Sa fonction essentielle est de permettre au verbe régi, noyau d'une proposition, d'occuper des fonctions nominales d'argument ou, adverbiales, de circonstant dans une phrase complexe. Secondairement, sans rection externe¹, l'occurrence de *que* fait sortir la phrase ainsi introduite des modalités énonciatives habituelles des indépendantes en français, assertion

¹ On parle de rection externe pour les cas où le verbe conjugué est régi syntaxiquement par un terme extérieur à sa proposition, extrait ou non, et pas forcément verbal (cf. 2.4 ci-dessous). La rection externe s'oppose à une forme de rection interne (relation de "dépendance immédiate", Muller 1996) dans laquelle le verbe conjugué est dépendant d'un opérateur initial: elle correspond aux possibilités d'inversion du clitique sujet. Il y a des cas où les deux possibilités existent (cf. 2.4): *Peut-être dort-il / peut-être qu'il dort*.

et interrogation. Sa position est toujours à la frontière gauche du segment introduit.

Bien que la conjonction *que* apparaisse aussi isolément dans des subordonnées circonstancielles, l'interprétation associée (causale, finale, consécutive, oppositive, parfois temporelle) ne tient pas à un sémantisme propre à cette marque : *que* ne véhicule aucune interprétation sémantique qui lui soit propre. Les interprétations sémantiques associées à de telles subordonnées sont le produit de l'interaction entre ces propositions régies et la proposition rectrice, du fait du contexte et du sémantisme propre aux deux phrases ainsi construites.

Dans la plupart des constructions circonstancielles, on utilise des constructions à introducteur corrélé à *que*, formant des locutions conjonctives plus ou moins grammaticalisées. On verra ci-dessous que le lien entre un introducteur prépositionnel et *que* n'est pas toujours possible, et que le français a développé une forme *ce que* qui rend possible la complémentation d'une préposition.

2.1 Le *que* des complétives.

Il introduit comme argument un verbe conjugué, l'ensemble syntagmatique ayant des propriétés de sujet, objet, complément de verbe impersonnel :

- (1) Que Paul vienne est certain
- (2) Je crois que Paul viendra
- (3) Il paraît que Paul viendra

Il peut aussi introduire certains compléments indirects (incluant le complément d'agent en *de* des passifs) à préposition absente dans ce cas (il s'agit des prépositions basiques, sans valeur adverbiale : *de, à, sur*) :

- (4) Luc s'étonne que Marie soit présente (s'étonne *de* cela)
- (5) Je suis surpris qu'il soit venu (...*de* cela)
- (6) Fais attention qu'il ne prenne pas froid (...*à* cela)
- (7) Je compte bien que vous serez là (...*sur* cela)

Avec une préposition sous-jacente *de*, la construction est assez générale, en liste ouverte; avec *à*, il s'agit d'une quinzaine de verbes, avec *sur*, seulement cinq². Lorsque la préposition est présente, la construction de la complétive exige un antécédent pronominal³ à valeur de cataphore de la subordonnée, *ce* :

² Cf. Muller (2002), pour les constructions à préposition ; Muller (2004) pour la possibilité d'une construction directe à interprétation prépositionnelle. Pour *sur*, il s'agit de *compter, insister, spéculer, statuer, tabler*.

³ Cela vaut pour ces prépositions à quoi s'ajoute *en* (*en ce que*), *jusqu'à ce que* et les constructions causales soit *en pour ce que*, soit plus fréquemment avec figement en *parce que*. Jusqu'en français classique, l'occurrence de *ce* était plus importante (*après*

(8) Veille à ce qu'il ne manque de rien (*à qu'il...)

L'insertion de *ce* est une contrainte grammaticale, ce démonstratif ayant pour fonction de suppléer à la perte des propriétés pronominales de la conjonction en français⁴. Certaines prépositions peuvent être non réalisées, entraînant l'absence de *ce*, sans que change la nature grammaticale indirecte du complément :

(9) Veille que le jardin soit arrosé pendant mon absence / Veilles-y / *Veille-le

En alternance avec :

(10) Veille à ce que le jardin soit arrosé en mon absence

Avec un antécédent nominal ou adjectival, pour lequel la complétive est un complément argumental, la propriété qui permet de faire l'économie de la préposition *de* normalement utilisée pour les compléments de ce type permet une construction directe de la complétive :

(11) Je suis content que tu viennes (...*de* cela)

(12) J'ai la certitude qu'il viendra (...*de* cela / j'en ai la certitude)

Très proche de cette construction, on trouve aussi des emplois en apposition de la complétive, lorsque l'antécédent n'est pas le prédicat dont le verbe conjugué est un argument, mais une simple cataphore nominale de la complétive. Dans ce cas, le nom recteur ne peut pas avoir un contenu sémantique précis, il se borne à anticiper le contenu de la complétive en tant qu'action factive :

(13) Le fait qu'il soit venu... (?*le fait de sa venue)

C'est cette relation appositive qui explique la formation de l'amalgame *ce que* des conjonctions ayant besoin d'une tête nominale. A la différence de noms recteurs comme *la certitude* ci-dessus, le nom est facultatif dans les constructions directes :

(14) La satisfaction que tout se soit bien passé est perceptible chez tous

(15) *Que tout se soit bien passé est perceptible chez tous

(16) Le fait que tout se soit bien passé nous a fait grand plaisir

(17) Que tout se soit bien passé nous a fait grand plaisir

L'ensemble de ces propriétés permet de donner la description suivante de *que* conjonction : cette marque, vide de sens propre, permet l'intégration d'un verbe conjugué comme argument, le plus souvent direct, et dans certains cas lié à une préposition basique. Ainsi, *que* réalise la forme non marquée de complémenteur du français et on admettra qu'il en occupe la

ce que, sans *ce que*, avec *ce que* ont disparu). Les complétives en *Prép+ce que* sont pratiquement exclues avec *sur*.

⁴ Alternativement, on a pu trouver dans la fonction de *ce que* la forme *quoi* comme introducteur de complétive suivant une préposition. La construction, attestée en français classique, n'est plus usitée :

Je ne m'étonne plus de *quoi* je gagne tant (Corneille, cité par Haase 1965 : §42)

position tête (alors que les formes QU- sont dans celle de spécifieur). La conjonction du français a perdu ses propriétés pronominales⁵, ce qui explique l'obligation pour les prépositions basiques, exigeant une tête nominale dans leur complémentation, de l'utiliser précédé du démonstratif également vide de sens, *ce*. Syntactiquement, on admettra que la conjonction *que* est un clitique syntagmatique (au sens de P. Miller 1992) : il est lié à l'occurrence d'un verbe fini, donc à la construction à temps fini de la proposition, sans que ce lien entraîne une jonction avec inséparabilité. Ce lien à un verbe fléchi dépendant explique qu'on ne le trouve jamais devant un infinitif, ni une forme participe⁶ :

(18) *Je désire que venir

(19) Il est sorti, (*que) portant un sac sur l'épaule.

Cette particularité peut expliquer les contrastes suivants : en contexte d'ellipse du verbe, l'acceptabilité n'est pleine et entière que pour les équivalents prédicatifs du verbe comme *oui, non, si, voilà*.

(20) Je pense que non / ?? Je pense que peut-être

(21) Je t'annonce que voilà Pierre qui arrive / ?*Je t'annonce que Pierre aussi

Le maintien éventuel de *que* en contexte elliptique est cependant attesté, mais généralement avec perte d'acceptabilité (emploi familier, oralité) :

(22) Il dit que sûrement. (Damourette & Pichon 1911-1940 : §3051, « emploi zeugmatique »)

(23) Tu m'as dit que c'était pas une mauvaise idée qu'on apprenne à lire et à calculer aux enfants des écoles. — Ben justement, « on », je croyais que c'était les maîtres. Il paraît que pas du tout : c'est les parents. (*Le Monde*, 15-6-85)

Cette propriété est intéressante parce qu'elle permet dans une certaine mesure de distinguer la conjonction basique des emplois pronominaux homonymes, n'ayant pas cette limitation aux clauses subordonnées à temps fini.

2.2 Le *que* des conjonctions complexes

Les conjonctions de subordination qui ne se limitent pas à introduire des arguments sont des assemblages dans lesquels on peut admettre que ce qui précède *que* s'apparente aux prépositions ou adverbes alors que *que* annonce un verbe conjugué dépendant. Cette répartition des rôles reste parfois bien visible :

⁵ En cela, mon analyse se distingue nettement de Le Goffic (2008 : 54, 58) qui analyse en synchronie *que* comme un pronom : *je crois que P = Je crois ce que P est*.

⁶ On peut dire : *Bien qu'ayant terminé, Jean est resté*. La possibilité de trouver *que* tient dans ce type de contexte à la fusion avec *bien* pour former une conjonction complexe dans laquelle *que* a perdu sa spécificité.

(24) Il est intervenu pour que Marie soit reçue / pour *cela*

Dans d'autres cas, l'amalgame et le figement locutionnel rendent inséparables les deux parties de la conjonction : on ne peut trouver le *bien* de *bien que* dans une fonction d'introducteur nominal.

(25) Il est intervenu bien qu'on s'y soit opposé / *bien notre opposition / malgré notre opposition.

Cependant, la possibilité d'une reprise partielle en cas de coordination, limitée au seul *que*, est assez générale :

(26) Bien qu'on s'y soit opposé et (bien) que cela n'ait pas été autorisé par le président de séance, il est intervenu.

Dans certains cas, la fusion avec l'introducteur modifie les propriétés de la conjonction : en témoigne le participe présent après *bien que*, *quoique* :

(27) Quoiqu'étant parti à l'heure, il est arrivé en retard

Parfois, l'introducteur est amalgamé en un seul terme : *quand*, *si*. La reprise par *que* reste cependant possible :

(28) Quand il rentrait et que Pierre sortait, tout le monde se taisait

(29) S'il vient et qu'il me demande, dis-lui que je suis sorti

Il semble possible de considérer qu'ici, *que* marqueur de subordination du verbe, structurellement tête du complément, suffit pour l'interprétation du lien entre la subordonnée et la principale. Inversement, l'impossibilité de **quand que*, **si que*, montre qu'il existe des mécanismes de supplétion fonctionnelle qui permettent à ces morphèmes de marquer à eux seuls la rection du verbe conjugué dépendant.

Il n'est d'ailleurs pas sûr que les « conjonctions » de la tradition soient toutes à considérer comme telles : il est à peu près généralement reconnu aujourd'hui que *quand* est dans ses emplois de conjonction un relatif indépendant de temps. Cela ne change en rien l'analyse de *que*, puisque cette forme a des emplois relatifs, comme on le verra ci-dessous §4.

2.3 La conjonction *que* à valeur circonstancielle

Dès les origines, *que* a pu introduire des circonstanciels sans introducteur : finales (au subjonctif), causales, consécutives, oppositives. Par exemple en français moderne :

(30) Asseyez-vous, que nous causions, me dit-elle. (Fromentin, *Dominique*, 1863, 114)

(31) Est-ce que vous avez des amis de ce côté-là, que vous connaissez si bien Balbec ? (Proust, *Du côté de chez Swann*, 1913, 131)

(32) Les commandes pleuvaient à l'abbaye que c'était une bénédiction. (Daudet, *Lettres de mon moulin*, 1869, 257)

Certains usages populaires actuels prolongent ces emplois, par exemple la construction suivante avec ellipse (*que* = *alors que*) :

(33) ...et lui ben il a toujours cherché à me rendre service *que* elle jamais
(Deulofeu 2008 : 39)

Il s'agit souvent de constructions où l'ordre est déterminant, la subordonnée circonstancielle suivant la principale de façon rigide⁷ :

(34) **Que* vous connaissez si bien Balbec, est-ce *que* vous y avez des amis ?

2.4 La subordination du verbe sans fonction d'argument verbal ou de circonstant

On ne doit pas réserver *que* aux constructions subordonnant un verbe fini à un autre verbe, même de façon lâche comme dans les circonstanciels ci-dessus. Le phénomène de subordination du verbe fléchi se retrouve dans d'autres constructions que celles vues plus haut.

Premier cas : le verbe dépend d'un adverbe recteur. Ce phénomène illustre parfaitement l'existence d'une fonction pleinement prédicative de certains adverbes, fonction maintenue pour quelques-uns d'entre eux, essentiellement des adverbes à valeur énonciative :

(35) Peut-être qu'il viendra / certainement qu'il viendra !

mais aussi d'un adverbe appréciatif :

(36) Heureusement qu'il est venu

Cet adverbe n'est pas ici adverbe de manière mais prédicat de sens *il est heureux que*. La conjonction reflète fidèlement la rection par l'adverbe. A la différence des complétives, il n'y a pas d'interprétation nominale de la subordonnée.

Second cas: la construction suivante, qui ressemble un peu à la rection adverbiale⁸, mais n'est pas admise comme construction standard, étant jugée familière, voire populaire :

(37) Où qu'il est ? Comment qu'il va ?

(38) Hé, mes enfants, mais à quoi donc qu'on tiendrait si ce n'est pas à la vie ?
(Proust, *Esquisses*, Pléiade I, 781)

⁷ Deulofeu (2008) donne de nombreux exemples de français parlé, surtout méridional, (la plupart inacceptables pour moi) dans lesquels *que* introduit une suite assez lâchement reliée à ce qui précède. Il signale une constante : le « schéma » est toujours de type « noyau + suffixe », *que* introduisant le « suffixe » dans sa terminologie macrosyntaxique. Dans certains de ces cas, *que* n'est plus selon lui introducteur de subordonnée, mais simple intégrateur discursif.

⁸ Dans ce second cas, la langue standard soutenue utilise l'inversion clitique, qui est donc une alternative à la conjonction: *Où qu'il est?* / *Où est-il?*. Dans le premier cas, l'inversion clitique est très souvent une alternative possible (mais sans que ce soit une forme plus valorisée). Cependant elle est exclue pour certains adverbes: **Heureusement est-il venu*.

La subordination est marquée par rapport à un mot QU- interrogatif, plus rarement relatif :

(39) La personne à qui que j'ai donné votre lettre... (Bauche 1929 : 103)

Il s'agit de la non application de la règle ne permettant qu'un mot QU- dans la position de complémenteur, avec supplétion fonctionnelle du rôle de la conjonction par le mot relatif.

Dans le cas des questions directes, normalement non régies, cette présence de *que* aboutit à une relation de subordination visible par l'absence d'inversion du clitique sujet⁹ :

(40) *Où qu'est-il ? / Où est-il ?

Il en va de même avec la construction à adverbe en tête lorsque celui-ci est un déclencheur de cette inversion :

(41) Peut-être (*que) viendra-t-il

Troisième cas: une autre construction, également sous-standard, subordonne dans le discours rapporté la proposition postérieure indiquant la prise de parole, en alternance avec la construction sans conjonction mais à inversion quasi obligatoire du sujet:

(42) « Viens ici » me dit-il / me dit Pierre (/ ??il me dit / ?? Pierre me dit)

(43) « Viens ici » qu'il me dit / que me dit Pierre / que Pierre me dit

La subordination du verbe de parole, uniquement possible dans cette configuration postposée, est clairement à valeur communicative et de réalisation superficielle —ce n'est pas la concrétisation d'une relation de prédicat à argument. Elle isole la partie focalisée à gauche de la conjonction. Cela ressemble clairement à la construction précédente : l'élément initial est focus, et l'inversion clitique de la langue standard a pour rôle d'indiquer que la construction verbale est communicativement secondaire, et que son interprétation dépend de cette partie initiale. Cette subordination est donc indépendante de la structure argumentale, puisque dans les deux cas, le terme initial est un argument du verbe, et non un élément recteur. On verra plus loin (§5) que cette organisation communicative dans laquelle *que* introduit un segment d'arrière-plan permet vraisemblablement d'expliquer un développement particulier de la conjonction, sortant de sa fonction basique d'introducteur de verbe fini.

2.5 Les constructions indépendantes avec la conjonction

La conjonction prive la phrase qu'elle introduit des caractéristiques énonciatives habituelles des phrases indépendantes non impératives¹⁰ : la

⁹ La question se pose alors de savoir si dans le cas de mots QU- on n'aurait pas affaire aux formes désignées comme hybrides au §3. Il s'agit de constructions à extraction, dans lesquelles la conjonction introduit une proposition à constituant vide extrait.

bipartition usuelle entre l'assertion et l'interrogation. Les modalités énonciatives sont essentiellement indiquées par les principales ou les indépendantes, et ce n'est que secondairement que certaines subordonnées ont des valeurs assertives (dans certaines complétives, dans les consécutives). Cela explique que se soient développés des emplois non régis de la subordination par *que*, pour des raisons énonciatives.

Les phrases non subordonnées à conjonction initiale sortent de la dichotomie basique assertion/ question et prennent par conséquent, selon les contextes, des valeurs qui varient entre évocation d'un fait ou d'une possibilité, souhait ou demande (lorsque l'impératif n'est pas réalisable, à la 3e personne), éventualité ou hypothèse, parfois renforcement emphatique de l'assertion ou reprise d'une question. Sans intégration dans un contexte¹¹, la valeur usuelle est celle d'un ordre ou d'un souhait indirect, et *que* est alors étroitement lié à l'emploi du subjonctif :

(44) Qu'il vienne me voir immédiatement !

Parfois, d'une éventualité envisagée (et rejetée) :

(45) Moi, héron, que je fasse une si pauvre chère ! (La Fontaine) (*je ferais une si pauvre chère*, avec une visée contrefactuelle)

Comme reprise interrogative d'un ordre :

(46) Tournez vous ! —Que je me tourne ? (Giraudoux, cité par Sandfeld 1977 : 50)

En dislocation gauche, c'est une évocation :

(47) Qu'il ait fait cela...Peut-être bien que oui, après tout.

Dans le schème syntaxique¹² à corrélation qui suit, c'est une éventualité. Elle est complétée par une assertion qui en dépend et qui peut lui être coordonnée, ce qui exclut d'en faire une principale :

(48) Qu'il parle, (et) tous obéissent

Ces emplois ne sont pas régis syntaxiquement, seule l'intention énonciative les justifie, et peut conduire à des constructions grammaticalisées, comme la paire éventualité / assertion ci-dessus, figée dans cet ordre, l'ordre inverse n'étant pas grammatical :

(49) *Tous obéissent, qu'il parle

¹⁰ L'impératif est une construction défective (pas de sujet). L'exclamation est une variante de l'assertion, et les mots QU- qui y figurent ont une interprétation pronominale.

¹¹ La clause indépendante au subjonctif *Que je sache* est à classer plutôt dans un autre type de constructions, dans lequel *que* n'est pas la conjonction basique (cf. §3).

¹² Un schème syntaxique est une combinaison de segments syntaxiques sans intégration par subordination, l'unité de l'ensemble étant de type énonciatif (illocutoire). Par exemple, *Je serais riche, je serais président* est schème syntaxique s'il réalise une structure conditionnelle du type *si j'étais riche, je serais président*, mais pas s'il énonce simplement à la suite deux hypothèses. L'organisation en schème est liée à l'ordre: *je serais président, je serais riche* n'a pas le même sens en tant que schème conditionnel. Cf. Muller (2008b).

Il faut peut-être mettre à part des constructions à renforcement emphatique d'une assertion. Il en existe deux, très différentes¹³. Dans la première, le «verbe » est seulement une particule de réponse, le sens est alors celui d'une assertion renforcée, et si une proposition verbale suit, elle peut comporter aussi *que* avec l'indicatif cette fois :

(50) Tu te rappelles ? — Que oui ! (Sandfeld 1977 : 52) (...— Que oui, *que* je me rappelle !)

On peut peut-être rattacher¹⁴ à cet emploi de renforcement emphatique d'assertion une construction syntaxique marginale et contrainte (il y faut semble-t-il un *et* introducteur) qui vise à décrire un ensemble intensif d'actions répétées, construction associant généralement à la conjonction un autre procédé d'emphatisation, le datif allocutoire :

(51) On peut dire alors qu'on a eu de la fête plein les yeux ! Et plein la tête aussi ! Bim et boum ! Et boum encore ! Et que je te tourne ! Et que je t'emporte ! Et que je te chahute ! Et nous voilà tous dans la mêlée. (Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932)

(52) Je me demande si vous ne seriez pas devenu une tribune politique de gauche, disons plutôt le courrier des râleurs. Et que je m'insurge contre toute mesure gouvernementale, et que je te renie la France, pas assez ceci, trop cela, et que je te postillonne contre ces Français racistes, égoïstes, incultes, et que je t'abomine ces nantis qui vont skier à Courchevel pendant que le froid tue !... (Télérama, 22-28/01/2011, Courrier des lecteurs)

La construction, très descriptive, suppose une pluralité non limitée d'actions posées comme des exemples illustratifs d'une situation décrite auparavant. Les propositions introduites par *que* sont syntaxiquement des indépendantes, et énonciativement des assertions en quelque sorte saturées expressivement de toutes les façons possibles.

2.6 La subordination en schème syntaxique : subordination ou construction énonciative ?

On trouve un type de subordination superficielle associant deux énoncés dans un rapport de cause / hypothèse à conséquence, très proche de celui vu ci-dessus mais inversant la proposition en *que* et celle non introduite :

(53) Parle-t-il, que tous obéissent.

Dans ce cas, cependant, il ne peut y avoir de coordination :

(54) Parle-t-il, (*et) que tous obéissent

¹³ Certains exemples de français méridional de Deulofeu (1998) pourraient en être l'extension.

¹⁴ Cf. Soutet 2010.

La tradition grammaticale a parfois eu l'impression que la véritable principale est la proposition introduite par *que* (Grevisse 1980 : §2684 : « la principale est précédée de *que* »).

Même si la syntaxe semble du même type que celle de la construction précédente, avec une dislocation, cette dernière construction en diffère et pourrait se rattacher aux constructions liées à subordination et interprétation circonstancielle : l'interprétation consécutive d'une proposition en *que*, même sans corrélation avec un adverbe dans l'autre proposition, est très ancienne en français et subsiste en français moderne, comme d'autres constructions à subordonnée complétive circonstancielle (cf. §2.3).

La construction qui nous intéresse diffère cependant d'une consécutive telle que celles de §2.3 ci-dessus : les deux propositions forment ici une paire ordonnée en corrélation¹⁵, associant la cause ou la condition à sa conséquence comme des événements liés. La seconde proposition, qui est véritablement assertive, a toutes les propriétés sémantiques d'une consécutive, donc d'une subordonnée syntaxique dont l'interprétation énonciative est très clairement une assertion. La paire des phrases peut donc être ordonnée de trois façons : soit la première est introduite comme régie, avec *si*, ce qui fait que la conséquence (sémantique) est syntaxiquement la principale : *S'il parle, tous obéissent* ; soit la première est syntaxiquement non régie et sans *que*, et la seconde peut¹⁶ lui être subordonnée avec un sens consécutif¹⁷ : *Parle-t-il, que tous obéissent* / *Il parle, que tous obéissent* ; soit enfin, la première n'est pas régie mais contient un *que* énonciatif (hypothèse), et la seconde clause est une coordonnée ou juxtaposée indépendante, l'ensemble formant un schème syntaxique (§2.5) : *Qu'il parle, (et) tous obéissent*.

L'utilisation de *que* initial de la séquence, dans cette construction particulière (48) de schème syntaxique, relève en effet des emplois énonciatifs isolés (sans subordination externe), alors que *si* est uniquement subordonnant et renvoie à une principale: il n'y a pas avec la paire *que P, Q*, d'interprétation par rectification ; c'est pour cela que la coordination est possible dans ce seul cas. La corrélation reste, que la conjonction soit présente ou pas, dans la construction des deux indépendantes :

(55) Parle-t-il, (et) tous obéissent

Le schème hypothèse/condition/cause avec *que* suivi de sa conséquence, bien qu'autorisant la coordination du second membre, exclut sa subordination, ou en tout cas l'emploi d'un second *que* qui serait celui des consécutives:

¹⁵ Voir l'étude de référence de S. Allaire 1982.

¹⁶ L'emploi de la subordination n'est en rien obligatoire: *parle-t-il, (et) tous obéissent*. L'emploi de *que* est bien distinct de celui vu en 2.5: il est suivi de l'indicatif, et non du subjonctif, l'ensemble est une assertion, et non une hypothèse, enfin il doit absolument suivre une première proposition.

¹⁷ C'est le seul sens accessible ici: un sens final est exclu.

(56) *Qu'il parle, que tous obéissent

On peut l'interpréter comme une contrainte sur la subordination : la construction avec *que* initial exclut la construction à subordination consécutive, une telle construction faisant disparaître la lisibilité du rapport d'hypothèse à conséquence. Cependant, une succession de deux propositions introduites par *que* et formant schème syntaxique¹⁸ n'est pas exclue, mais sans subordination, avec la seule justification énonciative de la conjonction dans les deux cas :

(57) Qu'il parte vite, (et) que tout cela finisse enfin !

On peut donc conclure des observations qui précèdent que dans un schème syntaxique, *que* à valeur d'introducteur de circonstancielle n'introduit une subordonnée (régie) que lorsqu'il suit la proposition principale. Cela ne s'applique évidemment pas aux complétives sujets, qui sont des enchâssées, ce que ne sont peut-être pas les consécutives vues ci-dessus.

2.7 Bilan

On gardera à l'esprit que la conjonction, terme sémantiquement vide, est un outil fonctionnel privant le verbe conjugué de son autonomie énonciative, ce qui en fait une des marques les plus usuelles de la subordination. Cela n'exclut nullement des emplois en phrases sans rection externe, soit indépendantes, soit corrélées avec d'autres dans des schèmes syntaxiques disloqués, mais dans ce cas, les valeurs énonciatives sont toujours distinguables de l'opposition basique entre assertion et question.

Les propriétés essentielles de *que* conjonction sont les suivantes : ce terme n'a pas de fonction argumentale ou circonstancielle dans la proposition ; il ne peut équivaloir à une tête nominale (d'où la nécessité de *ce que*). Il peut introduire seul certaines constructions à interprétation prépositionnelle (notamment de type *de*), parfois des circonstancielles, surtout à valeur causale, temporelle, consécutive ou finale. On notera aussi que si *que* marque bien la dépendance du verbe (pas d'inversion clitique, interprétation énonciative modalisée particulière), cette dépendance ne s'accompagne pas toujours de la rection par un élément externe. En cas de rection externe, la subordination par *que* hors cas d'enchâssement comme sujet ou comme élément disloqué à gauche n'est pas initiale, ce qui explique la contrainte de position des consécutives¹⁹. Enfin, la rection peut être un phénomène superficiel tenant à l'organisation communicative comme dans les incises populaires postposées vues ci-dessus, ou dans les paires formant

¹⁸ Le lien sémantique de la paire est alors un souhait suivi d'un but à atteindre, le verbe étant au subjonctif.

¹⁹ On se souviendra ainsi que les interprétations circonstancielle sans marque ne sont possibles qu'après une première proposition (§2.3). Le problème ne se pose pas pour les conjonctions complexes (§2.2) dont le recteur est directement le terme antérieur, non la principale.

schème syntaxique, lorsque la première des phrases corrélées est indépendante.

3. Les proformes *que*

Il faut distinguer entre la forme pronominale à trait « non humain » héritée de la forme cliticisée du relatif / interrogatif latin, en alternance avec la forme pleine *quoi*, et une forme également dans le paradigme QU- mais dérivée de la conjonction adverbiale latine *quam*, alternant avec *comme* dans certains cas, et ayant également pris la place de *combien*. On distinguera un troisième ensemble (§4), celui des formes fonctionnelles hybrides qui sont probablement dans le paradigme de la conjonction, mais avec quelques propriétés distinctes, notamment la relation fonctionnelle établie par défaut avec un élément vide dans la proposition à l'exception du marquage du sujet.

3.1 Le pronom *que* « non humain »

Ce pronom clitique n'a aucune occurrence possible en position d'argument, position dans laquelle il laisse la place à *quoi* :

(58) Que fait-il ? / Il fait quoi (...*que)?

Son emploi est relativement limité, et ses conditions d'emploi assez contraintes : il est support de fonctions directes, essentiellement objet direct, complément impersonnel ou attribut, jamais complément de préposition. On ne le trouve que dans des emplois interrogatifs directs ou dans l'interrogation indirecte lorsque le verbe n'est pas à un temps fini. Il est presque toujours lié sans rupture au verbe qui le suit :

(59) Que regarde Marie ? *Que Marie regarde ?

(60) Qu'est-il arrivé ?

(61) Que sera-t-il demain ?

Il n'est sujet que dans des constructions figées :

(62) Que me vaut l'honneur de votre visite ?

(63) Advienne que pourra

Dans la dernière phrase, en relatif indépendant ; mais la construction libre de ce relatif a totalement disparu depuis le moyen français.

Les fonctions indirectes (sans préposition) sont plutôt archaïques :

(64) Qu'avait-il besoin de partir ? (= en quoi)

(65) Que lui sert de courir ? (= à quoi)

(66) Que n'a-t-il accepté ! (= pourquoi n'a-t-il pas accepté)

Une propriété est caractéristique, qui distingue ce pronom de la conjonction : ce mot n'est pas exclu avec l'infinitif :

(67) Que faire ?

Ce n'est d'ailleurs qu'avec l'infinitif qu'on le trouve employé dans les interrogatives indirectes, en alternance avec *quoi* :

(68) Je me demande que (/quoi) photographier

Dans les interrogatives indirectes à verbe conjugué, il cède généralement la place à une forme relative dont on parlera en §4, associant *ce* et la conjonction à valeur fonctionnelle (un « pronom relatif », dans la tradition) :

(69) Je me demande ce que je vais rapporter de mon voyage (/ *que)

On peut y voir une contrainte tenant à la subordination : le *que* pronom ne peut remplacer la conjonction dans cette fonction (cf. Muller 1996c).²⁰

Il arrive parfois qu'on trouve *que* pronom interrogatif dans ces constructions mais son emploi introduit une sorte de rupture, un peu comme le ferait la greffe d'une question directe dans le contexte d'un verbe introduisant un discours rapporté²¹ :

(70) Tous les concerts ne sont pas aussi alléchants et l'on se demande que viennent faire les Solisti Veneti en pareil lieu... (Le Monde, 21-09-98, 19).

Outre son emploi avec l'infinitif, ses propriétés comme représentant « non humain » et la cliticisation au verbe excluent toute confusion avec la conjonction homonyme. La cliticisation au verbe est assez généralement observée, même si on trouve sporadiquement des constructions séparées du verbe, notamment lorsque la question est aussi exclamative :

(71) Mais que cela signifie-t-il ? (TV : National Geographic, 23-6-08)

(72) Que Dickens n'aurait-il fait, s'il eût osé ? (J. Green,)

Dans les relatives indépendantes, *que* pronom « non humain » a disparu depuis le moyen-français ; les constructions dans lesquelles *que* figure devant un infinitif sont toutes interrogatives²² :

(73) Je cherche que photographier (= quelle chose photographier)

Par contraste, avec le sens d'une relative indépendante :

(74) *Il m'a donné qu'il tenait / *Il a acheté que rapporter de son voyage

²⁰ Il faut une forme forte, condition remplie par *qui* : *Je me demande qui Marie a rencontré*. Mais pas par *quoi* : ?**Je me demande quoi il a fait*. A comparer avec ?**Je me demande qu'a fait Marie*. On se souvient que le pronom doit être inséparable du verbe, donc l'exclusion de **Je me demande qu'il a fait* est plus absolue. Cependant, *quoi* a une survivance dans les emplois interrogatifs indirects à ellipse du verbe : *Il a fait quelque chose mais je me demande bien quoi*.

²¹ On trouve aussi de façon comparable *On se demande qu'est-ce qu'il vient faire*. Cependant la connotation familière de ce dernier exemple ne se retrouve pas dans celui cité.

²² Au sens syntaxique : l'interrogation indirecte n'est pas un phénomène énonciatif, c'est un contenu propositionnel mettant en focus le savoir sur un objet (cf. Muller 1996).

3.2 Les proformes *que* variantes de *comme*

Dans les comparatives d'égalité, *que* a remplacé peu à peu *comme*, ce remplacement s'effectuant au cours du XVII^e siècle : *autant / aussi / tel comme* deviennent *autant / aussi / tel que*.²³ Dans les comparatives d'égalité, ce terme équivaut fonctionnellement à un équivalent d'adjectif ou d'adverbe de manière ou de degré (comme par exemple *ainsi*) pouvant être attribut :

(75) La maison n'est plus telle que tu l'as connue

Dans les comparatives d'inégalité, l'interprétation, fonctionnellement identique, incorpore une négation dont la partie verbale liée est *ne* en subordonnée :

(76) La maison est autre qu'elle n'était

avec *que* = *pas comme / comme ne...pas*, ayant incorporé²⁴ la négation dans le terme introducteur de la relation d'inégalité (cf. Muller 1996a, 1996b). La relation avec les comparatives de type phrastique est analogue à celle des relatives, avec la différence que cette relation se fait sur un marqueur adjectival ou adverbial, et que les relations de coréférence ont des orientations différentes.²⁵

On ne peut donc pas assimiler la conjonction de ces constructions à la conjonction des complétives, ni au pronom interrogatif « non humain », ni au relatif *que* dont on parle ci-dessous, et qui est corrélé à des noms.

Une singularité distingue la syntaxe des comparatives : la complémentation peut se passer du verbe, sans connotation d'incomplétude syntaxique, comme c'est le cas avec les complétives. On peut y voir des ellipses provoquées par le parallélisme des propositions :

(77) Pierre boit plus de vin que d'eau (qu'il ne boit d'eau)

D'autres comparatives (d'inégalité essentiellement) n'ont pas des propriétés de subordonnées (cf. Muller 1996), même en tenant compte de possibles ellipses. Le complément du comparatif, toujours introduit par *que*, n'est plus la proposition évidée par relativation de son terme de degré ou de quantité, mais ce degré ou cette quantité introduite isolément, ou son représentant :

(78) Il est plus grand qu' 1m80 / Il est plus grand que ce que tu dis

(79) Il est allé ailleurs qu'en Chine (*qu'il n'est allé en Chine)

²³ Chifflet, dans sa grammaire de 1659, estime meilleure la construction avec *que*, mais il n'y a pas un rejet absolu : « ...après *Aussi* mettez *Que* plustot que *Comme*. *Il est aussi rude ennemy que parfait ami*. Cela est mieux dit que si vous disiez, *comme parfait ami* » (*Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*, 1659, p. 107).

²⁴ Il y a une corrélation cachée par la grammaticalisation: *autre / que ne = autre / comme ne pas*. La corrélation (impliquant coréférence entre principale et subordonnée) oblige à une négation en cas d'inégalité. Cette négation n'est pas libre, elle est associée à la construction.

²⁵ Dans l'inégalité, le rapport entre *que* et *comme* est parfois perceptible de façon nette : *Il est plus riche que personne (ne l'est) / Il est riche comme personne (ne l'est)*. La négation est dite « explétive » dans la première phrase puisque corrélée à *plus*.

Il est possible que subsiste seulement ici la fonction d'introducteur de complément, couplée ou non avec la négation selon que la relation est d'égalité ou non.²⁶ Le *que* apparaît même en concurrence avec des prépositions dans certains cas, plutôt sous-standards :

(80) Il pèse plus (?que / de) 100 kg

(81) Il agit différemment (?que /de) vous

(82) Il est pareil (?que / à) vous

L'extension vers une valeur seulement adverbiale est manifeste dans une construction dérivée de ces comparatives non phrastiques, celle du restrictif négatif *ne...que* :

(83) Je n'ai parlé qu'à lui (= à personne d'autre qu'à lui)

Dans toutes ces constructions, *que* construit une paire d'éléments en opposition, avec le sens *pas (seulement)* pour le complément en *que*, et donc le seul sens *seulement* pour la construction négative *ne que* si on sépare le sens de ce terme de la négation associée.²⁷

Une autre particularité distingue le comparatif : un infinitif n'est pas exclu dans certains cas:

(84) Elle n'est pas si naïve que de croire cela

Avec une comparaison temporelle (le *que* est facultatif) :

(85) Il faut qu'il existe d'abord une France, avant que de créer une Europe mythique...(J.M. Le Pen, sur France-Inter, 10-4-95, 8h)

(86) Plutôt que de te plaindre, tu ferais mieux de travailler

(Dans ce dernier exemple, *que* est obligatoire)

On notera que dans ces constructions, *que* introduit un infinitif, ce qu'on a exclu pour la conjonction. Enfin, *que* précède toujours *de* introducteur d'infinitif, probable variante dans ce cas de la conjonction *que* (occupant la position C du complémenteur pour les infinitifs si on suit l'analyse de Huot 1981). Ces *que* assez marginaux sont ici des occurrences de la proforme comparative, peut-être masqués dans les comparatives habituelles par la conjonction liée aux formes finies du verbe subordonné.

Pour plus de détails sur cette construction, on renvoie aux articles cités, Muller (1996a, 1996b) et à Pierrard (2008).

Il faut encore rattacher aux proformes adverbiales de type *comme* l'introducteur d'exclamatives, marquant un degré. On trouve dans ces contextes un *que* et un *ce que* qui sont à distinguer des conjonctions

²⁶ Ce *que* se distingue des prépositions en ce qu'il introduit souvent le complément comme un syntagme parallèle de l'antécédent, avec une préposition : *J'ai parlé à d'autres qu'à lui*. Le rapport avec *comme* est plus opaque.

²⁷ Ou encore le sens de *sinon* : *Je n'ai parlé qu'à lui* = *je n'ai parlé à personne (d'autre) sinon à lui*. Cela oriente pour l'analyse de *que* vers un corrélatif sur le modèle de ce terme. Nous proposons une analyse unifiée de tous les introducteurs de comparatifs comme des formes corrélées dans Muller, 2011.

complétives, d'une part par leurs propriétés sémantiques (des équivalents de *si, tant, comme combien*) et leurs propriétés fonctionnelles (celles d'adverbes de degré ou de quantité) :

(87) (Ce) que c'est beau !

(88) Que d'eau ! Que d'eau ! (Mac Mahon)²⁸

3.3 Les *que* des consécutives

Dans les consécutives, la subordonnée n'a pas d'élément vide qui serait lié à *que*. La subordonnée corrélée à l'introducteur, qui est une variable d'intensité ou de degré, relève apparemment des complétives :

(89) Il est si grand qu'il doit se baisser pour entrer

C'est d'ailleurs *que* qui apparaît, dès les premiers textes en français :

(90) Tant li prièrent par grant humilitet

que la muiller dunat fecunditet (Alexis, 26-27)

(*Ils le prièrent si humblement, qu'il donna à l'épouse la fécondité*)

Cependant, certains indices suggèrent que la conjonction *que* visible pourrait être précédée éventuellement d'un mot QU- de la famille de *comme*, à la manière des comparatives : ce terme serait le pendant anaphorique en subordonnée du marqueur de degré de la principale, dans une relation du type suivant : *à un point tel / comme ceci que P*. Dans ce cas, la forme QU- disparaît normalement de la construction, laissant la place à la conjonction qui est l'introductrice de la conséquence (cf. Muller 1996). Mais elle peut refaire surface dans une construction un peu littéraire et archaïque, lorsque la conjonction est exclue, comme c'est le cas avec une consécutive à l'infinitif dans des contextes, soit négatifs, soit à polarité négative :

(91) Je ne suis pas si cuistre que de préférer des phrases à des êtres. (Flaubert, Correspondance)

(92) Nous ne sommes pas si pharisiens que de le prétendre (Mauriac, *Le cahier noir*)

(93) Es-tu toi-même si crédule / Que de me soupçonner d'un courroux ridicule ? (Racine, *Bajazet*, IV, 7)

Le *que* est facultatif, on ne le trouve pas par exemple devant l'infinitif dans :

(94) Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage ? (La Fontaine, *Le loup et l'agneau*)

La construction à l'infinitif n'est possible que dans ces contextes non factifs, elle est absolument proscrite des consécutives usuelles, dans lesquelles la subordonnée est factive :

²⁸ Brillant militaire mais piètre orateur, Mac Mahon est resté célèbre pour cette expression prononcée en 1875 lors d'une crue de la Garonne.

(95) *Il est si grand, (*que) de devoir se baisser pour entrer

Dans les consécutives, le *que* devant infinitif paraît bien être la variante du marqueur de degré qu'on a repéré dans les comparatives (*comme, à un tel point*).²⁹ Le *de* introducteur d'infinitif est probablement ici aussi la « conjonction » introductrice d'infinitif, dans le paradigme du complémenteur. Dans les consécutives factives, à verbe conjugué, la conjonction³⁰ remplace systématiquement une possible forme QU-, qui ne serait donc pas « visible » dans ce contexte.

4. Les formes hybrides

Dans les constructions par relativation, les formes pronominales de type QU- occupent la position dominante du syntagme complémenteur (celle du spécifieur, la « tête » C étant la place du paradigme de la conjonction). Dans de nombreuses langues qui ont des relatifs-interrogatifs occupant cette position, certains pronoms QU- sont remplacés par des formes liées à la conjonction (par exemple *that* dans les relatives de l'anglais). Il y a toujours des conditions restrictives à cette substitution, qui peut obéir à un principe d'économie, et qui n'est que le renversement des rôles fonctionnels observés dans d'autres cas : normalement, les pronoms relatifs-interrogatifs excluent la conjonction, donc la remplacent fonctionnellement. Dans le cas, présent, c'est l'inverse. On supposera (en suivant l'analyse de Kayne 1975) que la paire³¹ *qui* (sujet) / *que* (non sujet) remplace les pronoms « humains » *qui* et « non humains » *quoi* dans les constructions à antécédent dans lesquelles le pronom relatif est seul dans son syntagme. Le *que* observable dans *l'homme que tu vois, les gens qu'il faut recevoir, l'enfant qu'il était* est alors la conjonction (le pronom serait *qui* « humain » dans les deux premiers cas), conjonction qu'on peut supposer marquer par défaut la fonction d'argument direct du verbe. On parlera de forme hybride : la subordonnée reste une relative, la fonction argumentale se marque minimalement dans la conjonction par l'opposition entre *qui* et *que*. Comme la conjonction, ces formes n'apparaissent pas devant l'infinitif (Kayne 1975) :

(96) *Je cherche quelqu'un que photographeur / Je cherche quelqu'un à qui parler

La forme spécifique au sujet *qui* traduit l'obligation en syntaxe du français moderne de marquer grammaticalement la fonction sujet dans la

²⁹ Dans le français de Belgique, le même *que* figure aussi dans des constructions assez proches introduites par *assez, trop* : *Il fut assez hardi que pour y aller ; il a trop de bon sens que pour agir ainsi* (Grevisse, §2664)

³⁰ Il faut se souvenir que dans la position initiale de la proposition, on distingue deux positions C, forme QU- et conjonction (cf. ci-dessous).

³¹ La distinction d'une forme pour le sujet est une spécificité du français, se distinguant ainsi de l'italien qui a *che* dans les deux cas.

proposition, même lorsque celui-ci est extrait comme dans les questions du type suivant :

(97) Qui crois-tu qui est venu ? Que crois-tu qui est arrivé ?

à comparer avec :

(98) Qui/que crois-tu que Paul a vu ?

C'est donc la paire *que/qui* qu'il faut prendre comme caractéristique de cette construction. On la retrouve aussi dans des complétives intégrées dans des relatives, comme :

(99) Il m'a appris une science que je trouve qui est très particulière... (A. Delon, à propos de R. Clément, TV : Cinétoile, 7-4-01, 20h45)

ainsi que dans les clivées à sujet extrait, dans la forme à opposition paradigmatique réduite à cette alternance :

(100) C'est à toi que je parle/ C'est toi qui dois partir

A côté des emplois de la conjonction pour des pronoms, il y a aussi des supplétions diverses, soit de formes adverbiales (de temps) :

(101) Les jours qu'il faisait beau... (Flaubert, Madame Bovary)

soit dans les constructions relâchées du français populaire, des formes à préposition donnant des relatives non standard, dont il existe deux types, celui à pronom non relatif :

(102) C'est un garçon qu'il faut toujours être derrière lui. (TV, A2, 15-7-01, 15h30) (fr. standard : ...*derrière lequel il faut toujours être*)

ou celui sans pronom :

(103) La personne que je te parle... (*que* est mis pour *dont*)

On pourrait aussi penser que dans d'autres constructions, comme les comparatives phrastiques invariablement construites avec *que* mais bâties sur une ellipse corrélatrice d'un adverbe de degré en subordonnée, donc sur le modèle de la relativation, le *que* observé est en réalité la conjonction plutôt que le pronom homonyme dont a constaté l'existence dans certaines constructions, soit elliptiques, soit à proposition infinitive.³² Mais il est difficile de trancher dans un sens ou dans l'autre, la suite *que que* n'étant jamais attestée.³³

On pourrait aussi réévaluer l'extension de ces emplois de conjonctions dans d'autres contextes à extraction gauche. Deux cas sont à prendre en

³² On peut y ajouter *que je sache*, variante figée de (*pour*) *autant que je (le) sache*, qui est bâtie sur un marqueur de degré sous-jacent.

³³ Dans les constructions à ellipse du verbe, le *que* pro-adverbe pourrait refaire surface, ce qui expliquerait la bonne acceptabilité des comparatives à ellipse du verbe. On notera que dans les temporelles, pour lesquelles la construction nominale n'a pas de pro-adverbe *que*, les constructions elliptiques n'ont pas non plus cette forme : Pierre est arrivé avant (*que) 11h / Pierre est arrivé avant (*que) Paul / Pierre est arrivé avant que Paul n'arrive.

considération. Le premier, c'est la construction populaire à complémentateur doublement rempli, constructions dans lesquelles la conjonction suit immédiatement le pronom. Le test serait l'alternance avec *qui* lorsque le constituant extrait est sujet. Dans les relatives populaires, on ne trouve jamais la suite *qui qui*, mais elle est attestée dans les questions pour cette forme ancienne de français populaire relevée par H. Bauche (1929 : 104) :

(104) Qui qui/qu' a fait ça ? Qui qui/qu' est venu

Le second *qui* (ou *qu'*) relève du paradigme des conjonctions à supplétion fonctionnelle de sujet, donc des formes hybrides.

L'autre construction est également populaire : celle à incise suivant les paroles rapportées, introduite par *que*. Le positionnement à gauche des propos est peut-être assimilé à une extraction d'un objet direct en focus, laissant derrière elle une conjonction liée : « *Viens* » *qu'il me dit* ressemblerait peut-être syntaxiquement à *Quoi que vous voulez ?*

5. Un développement marginal : *que* introducteur de thème postposé

La conjonction des constructions à extraction de mot QU- ou par clivage (donc à rattacher probablement au type précédent) peut figurer devant des constituants de type nominal à valeur de thème. Cette fois, il n'y a pas de verbe réalisé ni réalisable. L'absence de verbe fait sortir ce *que* de la catégorie des conjonctions.

5.1 Le *que* introducteur de thème postposé dans les questions

Dans les questions partielles en *qu'est-ce*, *qu'est-ce que c'est*, le thème postposé, objet de la question, est introduit par *que* :

(105) Qu'est-ce *que* tout cela ? (La Fontaine, *Fables*, VIII-1, cité par Grevisse 1980 : §1249)

(106) Qu'est ce que c'est *que* ce bruit ? (Hugo, *Marie Tudor*, cité par Grevisse 1980 : §1250)

La construction est une extension de la construction attribut d'un *que* antéposé :

(107) Qu'est ce bruit ? (Hugo, *ibid.* §1250)

Pour Damourette et Pichon (1911-1940 : §3055), cette construction « est évidemment zeugmatique » : il y aurait ellipse³⁴ d'un *est*. Cela impliquerait qu'on ait affaire à la forme hybride : la conjonction des constructions à extraction, dans une construction assez semblable à celles vues ci-dessus. Cependant, l'absence de verbe suggère d'y voir une marque qui s'est

³⁴ Il est cependant absolument impossible de dire : **Qu'est-ce que c'est que ce bruit est ?*

distinguée de la conjonction. Par ailleurs, la construction n'est pas libre : la construction avec *quoi* au lieu de *que* pronom rend à peu près inacceptable le *que* introducteur du nom :

(108) C'est quoi, (?*que) ce bruit ?

ainsi que tout autre pronom interrogatif³⁵ :

(109) Qui c'est, (?*que) cette personne ? Où est-ce, (*que) cet endroit ?

L'alternative à *que* est simplement la segmentation, comme indiqué ci-dessus : la conjonction a donc développé dans cette construction particulière une fonction communicative d'introducteur de thème à droite, dérivée sans nul doute de la conjonction dans les constructions à extraction, mais qui n'a plus sa propriété majeure d'introducteur d'un verbe conjugué.

5.2 Le *que* introducteur de thème dans des clivées non phrastiques

Une autre construction, non interrogative, présente des caractéristiques proches : la construction a les apparences d'une clivée, mais le complément est purement nominal, avec l'interprétation sémantique d'un thème, donc d'un sujet logique de verbe *être* également :

(110) C'est une belle fleur que la rose ! (= la rose est une belle fleur)

Elle se différencie cependant de la précédente en ce qu'elle ne peut s'apparenter à la simple réponse à une question sur l'identité :

(111) La rose est une fleur de la famille des rosacées.

(112) *C'est une fleur de la famille des rosacées que la rose.

Il faut donc avant *que* une expression emphatique à valeur informative (un focus), éventuellement sans verbe :

(113) Quelle belle fleur, que la rose !

(114) Stupidités que tout cela !

(115) Ce que c'est que la vie ! (TLF)

Ici aussi, la conjonction introduit le thème. Quand celui-ci est à l'infinitif, il est introduit par *de* :

(116) Ce que c'est que d'avoir étudié ! (TLF)

(117) Ce n'est pas vous désobliger que de vous dire que ce n'est certainement pas à cette table que je le ferais... (J. Chirac à Anne Sinclair, TV : TF1, 2-4-95, émission 7/7)

L'emphase singularise la construction. Pour Damourette et Pichon (1911-1940), l'analyse est identique à la précédente, l'absence de verbe est due à une ellipse. La construction fait suivre une partie rhématique d'un thème qui est introduit sans segmentation grâce à *que*, probablement aussi la forme

³⁵ Cependant H. Bauche (1929 : 104) la donne : *Qui c'est i qu'ces gens là ?*.

hybride³⁶ (à valeur fonctionnelle d'attribut) des constructions à extraction³⁷ dans cet emploi particulier. La nécessité de l'emphase peut peut-être s'expliquer par le positionnement inhabituel du thème. On y verra, plutôt qu'un phénomène d'ellipse d'un verbe *être*, une extension de la conjonction vers une fonction purement communicative³⁸, évolution déjà sensible dans la subordination superficielle des incisives, dans laquelle la conjonction introduit des éléments d'arrière-plan qui suivent un focus.

6. Conclusion

On a obtenu un classement en trois grandes catégories, plus une marginale : la conjonction (liée à l'occurrence dans sa dépendance d'un verbe fléchi), les formes pronominales (l'une pronom « non humain », variante de *quoi*, l'autre proforme adverbiale ou adjectivale de degré ou d'identité variante de *comme*, *combien* (avec l'incorporation ou non d'une négation), enfin des formes hybrides dans lesquelles la conjonction est utilisée dans des contextes où un terme pronominalisé est extrait, avec une fonction de supplétion fonctionnelle assez vague. Marginalement (parce qu'il s'agit de constructions contraintes), la conjonction de certaines structures probablement à extraction a développé une fonction d'introducteur de thème postposé qui se distingue de celle-ci en ce qu'elle n'est pas liée à un verbe fini dépendant réalisé (ou même en ellipse).

Dans tous les cas, *que* occupe une position précise : dans ses emplois pronominaux, probablement à l'initiale de la proposition ; dans ses emplois de conjonction, juste après la partie adverbiale ou prépositionnelle des conjonctions, et probablement, comme en témoignent les constructions populaires, après la position pronominale des relatifs-interrogatifs, les deux positions successives ayant chacune leur spécificité.³⁹ Les formes signalées ci-dessus comme hybrides sont aussi à rattacher à la position interne du complémenteur. L'utilisation comme introducteur de thème dérive vraisemblablement aussi de la conjonction, avec une spécificité fonctionnelle, celle de ne plus introduire un verbe conjugué. Dans tous les cas, les différents *que* occupent une vaste gamme de fonctions qui va de la réalisation de fonctions énonciatives dans les indépendantes, à la

³⁶ C'est à peu près ce que suppose Le Goffic (1998 : 64-65), avec des hésitations.

³⁷ Il y a cependant une différence : avec les questions, l'infinitif est sans *de*, alors qu'il peut être accompagné de *de* dans la clivée sans verbe : *Qu'est-ce que (*de) collationner des manuscrits ?* A comparer avec : *Quel travail fastidieux, que (de) collationner des manuscrits.*

³⁸ C'est aussi l'analyse de Molinier 1996, qui exclut une ellipse de *être*. On notera à sa suite que la construction ne fonctionne qu'avec un nom dans le focus : **C'est rare que l'or.*

³⁹ Soit en termes chomskyens, la position de spécifieur de C, et celle de la tête C, respectivement. Aucune variante redondante de type *que que* n'est attestée en français moderne.

subordination avec ou sans valeur de représentant, jusqu'à la réalisation d'un outil de liaison entre rhème et thème.

Bibliographie

- ALLAIRE, Suzanne (1982), *le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Atelier de reproduction des thèses, Lille III.
- BAUCHE, Henri (1929), *Le français populaire*, Paris : Payot.
- BLUMENTHAL, Peter & S. MEJRI (éds) (2010), *Les configurations du sens*, *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, Beihefte 37. Stuttgart : Franz Steiner.
- BONNARD, Henri (1991), Quelques vieux masques purs. *Linx*, *Etudes de linguistique française à la mémoire d'Alain Lerond*, 87-96.
- DAMOURETTE, Jacques & PICHON, Edouard (1911-1940), *Essai de grammaire de la langue française*. Paris : D'Artrey.
- DEULOFEU, José (2008), Quel statut pour l'élément *que* en français contemporain? *Langue Française*, 158, 29-52.
- GREVISSE, Maurice (1980), *Le bon usage* (11e éd.). Bruxelles : Duculot.
- HAASE, Alfons (1965), *Syntaxe française du XVIIe siècle* (5e éd.). Paris : Delagrave.
- HUOT, Hélène (1981), *Constructions infinitives du français*. Genève : Droz.
- KAYNE, Richard S. (1975), French Relative Que. *Recherches Linguistiques de Vincennes*, 2, 40-61, et 3 : 27-92.
- LE GOFFIC, Pierre (2008), Que complétif en français : essai d'analyse. *Langue Française*, 158, 53-68.
- MILLER, Philip (1992), *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. New York : Garland.
- MOLINIER, Christian (1996), Constructions en « C'est » : une classification générale, *Cahiers de grammaire*, 21, 75-94.
- MULLER, Claude (1996), *La subordination en français*. Paris : Armand Colin.
- (1996a), Economie des marques dans la conjonction comparative du français et dans la construction de la subordonnée comparative. *Travaux linguistiques du Cerlico*, 9, 31-45.
 - (1996b), A propos de *que* comparatif. *Linx*, 34-35, *Hommage à Jean Dubois*, 241-254.
 - (1996c), La conjonction *que*, rection vs. dépendance immédiate et concurrence avec *que* pronominal. In : C. Muller (éd), 97-111.
 - (1998), *Que*, la subordination et l'inversion complexe. In : G. Ruffino (éd), 631-643.
 - (2002), Prépositions et subordination en français. *Scolia, actes du colloque Prep an 2000, Tel-Aviv*, 15, 87-106.
 - (2008), Valeurs communes et valeurs particulières des formes *Qu-* en français. *Langue Française*, 158, 13-28.
- MULLER, Claude (2008b), *Les bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux.
- MULLER, Claude (2011), Corrélation et complémentation dans les comparatives du français dans une perspective typologique. Colloque international *La Corrélation*, Université de Genève, septembre 2011 (actes à paraître).

- (éd) (1996), *Dépendance et intégration syntaxique*. Tübingen : Niemeyer, Linguistische Arbeiten 351.
- PIERRARD, Michel (2008), *Que* dans les comparatives équatives : une proforme indéfinie? *Langue Française*, 158, 69-85.
- RUFFINO, Giovanni (éd) (1998), *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza, vol. 2, Morfologia e sintassi delle lingue romanze*. Tübingen : Niemeyer.
- SANDBELD, Kristian (1977), *Syntaxe du français contemporain, Les propositions subordonnées*. Genève : Droz, 2e éd. 1965.
- SOUTET, Olivier (2010), Et que je te miaule. En hommage à Robert Martin, savant austère et amoureux des chats. In : P. Blumenthal, S. Mejri (éds), 137-152.